

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1593

présenté par
Mme Perrine Goulet et Mme Josso

ARTICLE 10

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 15 par les mots :

« ainsi que les taux d'encadrement nécessaire à un accueil qualitatif et sécuritaire de l'accueil du jeune enfant, dans le respect des règlements en vigueur et en suivant l'objectif d'un professionnel pour cinq enfants sans distinction de leur âge. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de suivre un objectif d'un encadrant pour cinq enfants, tout âge confondu des jeunes enfants, dans le cadre de l'élaboration du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.